

Séance du 21 janvier 2021

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 16
Nombre de votants : 17

Date de la convocation : 15 janvier 2021
Date d'affichage : 22 janvier 2021
Date de transmission : 22 janvier 2021

Ordre du jour :

- Mise à jour des commissions municipales
- Fixation des tarifs assainissement 2021/2022
- Fixation des tarifs du musée de la 2nde Guerre Mondiale Roger Bellon au 01/04/2021 (reportée)
- Fixation des tarifs du cimetière 2021/2022
- Subventions aux associations communales
- Remboursement d'acomptes aux locataires du gîte
- DPU
- Achat de la parcelle AC 111, Rue de Neuvy, dans la cadre du regroupement scolaire
- Nomination de la salle multifonctions (reportée)

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un janvier, à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire.

Présents : Christian LEMASSON, Maire ;

Valérie RADOU, Mikaël JUPIN, Nathalie THIEBAUD, Christian SYBILLE, adjoints ;
Jean-Michel GONNET, Lionel CISSE, Patricia TESSIER, Philippe DERENNES, Marinette GOULU,
Arnaud ROBIDAS, Hervé BLOSSIER, Karine PÉAN, Mégane BOUVET, Jean-Joachim BELLESSORT,
Charlène BOUILLY, conseillers municipaux.

Absente excusée : Véronique LEFEBVRE ayant donné procuration à Arnaud ROBIDAS

Absentes : Sophie POURCEAU, Aurélie VIAUD-FORTUN

Les actes administratifs peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif du Mans dans un délai de deux mois à compter de leur publication/affichage/notification.

MISE A JOUR DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Conformément à l'article L2121-22 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal a créé ses commissions municipales lors des délibérations du 25 mai 2020.

Madame Valérie RADOU avait été nommée vice-présidente de la commission « Culture et Tourisme ». Monsieur Le Maire fait savoir qu'elle a formulé le souhait de se retirer de ses fonctions de vice-présidente de ladite commission et précise que Monsieur Mikaël JUPIN se propose à la vice-présidence de la commission « Culture et Tourisme ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Nomme** Monsieur JUPIN Mikaël à la vice-présidence de la commission « Culture et tourisme, Fêtes et cérémonies, Loisirs et jumelage »

TARIFS ASSAINISSEMENT 2021/2022

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux que des travaux d'assainissement importants sont prévus pour les prochaines années.

Le budget assainissement va devoir supporter de grosses dépenses. Il propose donc une augmentation conséquente de l'abonnement afin d'équilibrer le budget assainissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Fixe** les tarifs assainissement comme suit :
 - 90 € pour l'abonnement à compter du 1er avril 2021, facturé au 1er semestre 2021,
 - 1.40 € le m³ consommé entre le relevé 2021 et le relevé 2022, facturé au 2ème semestre 2022,
 - 1 200 € le droit de raccordement au réseau par logement à compter du 1er février 2021,
 - Facturation au coût réel par la commune pour les travaux de raccordement au réseau (hors travaux soumis à la taxe d'aménagement) à compter du 1^{er} février 2021.

FIXATION DES TARIFS DU CIMETIERE AU 1^{ER} FÉVRIER 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 16 voix pour et 1 voix contre :

- **Fixe** les tarifs du cimetière comme suit :

2021	
Cimetière	
Concessions	
Concession cave-urne 50 ans	300
Concession cave-urne 30 ans	200
Concession cimetière 50 ans	350
Concession cimetière 30 ans	200
Concession colombarium 30 ans	400
Concession colombarium 15 ans	300
Taxes	
Taxe d'ouverture	80
Taxe de dispersion jardin du souvenir	30

04 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 14 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions :

- **Fixe** les subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé, comme suit :

Article 6574 Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	Voté
Social - Santé - Sécurité	420
Association des Conciliateurs de Justice	100
Croix Blanche de Conlie (Asso des secouristes Français)	150
Les Virades de l'espoir - Vaincre la mucoviscidose	170
Enseignement - Formation	35 878
BTP CFA	180
CFA Coiffure	60
Les Horizons	180
Chambre de Métiers de la Sarthe	240
Coopérative Scolaire (jouets et livres pour la maternelle : 900)	1 900
Coopérative Scolaire (primaire : 3000)	
Ecole St Joseph (calcul sur fichier joint)	28 000
Ecole St Joseph (primaire) OGEC	10 000
Ecole St Joseph (maternelle) OGEC	18 000
Cantine Saint-Joseph	2 000
MFR Coulans sur Gée	240
Collège André Pioger	3 078
Loisirs - Culture - Fêtes	1 760
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Conlie	360
Association culturelle du Hameau de Verniette	150
Chorale du Trion	100
Comice Agricole du Canton de Conlie	400
Génération mouvement de Conlie	100
Harmonie Ste Cécile de Neuvy en Champagne	250
UNC-AFN (8 mai et 11 novembre)	400
Sport	9 879
Hatha Yoga	100
Basket Conlie	1 600
Chahut Danse	100
Comité de pêche du plan d'eau	200
Gym Volontaire	250
Foot Conlie	1 650
Judo Club de la Champagne Conlinoise	1 000
JSCC	1 429
Multi-sport	250
Vélo-Club Conlinois (sections route et bicross)	2 700
Tennis club de Sillé le Guillaume-Conlie	600
Événementiel	600
VCC Section route - course minimes cadets	300
VCC Section route - course départementale	300
TOTAL	48537

REMBOURSEMENT D'UN ACOMPTE POUR LA LOCATION DU GITE

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une demande de remboursement d'acompte suite à l'annulation d'une location du gîte communal en raison de la crise sanitaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 16 voix pour et 1 voix contre :

- **Décide** d'accorder le remboursement de l'acompte de 200.00€ versé le 8 octobre 2020 pour la location du gîte du 31 décembre 2020 au 03 janvier 2021, sous la référence 0198888.

REMBOURSEMENT D'UN ACOMPTE POUR LA LOCATION DU GITE

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une demande de remboursement d'acompte suite à l'annulation d'une location du gîte communal en raison de la crise sanitaire.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, avec 16 voix pour et 1 voix contre :

- **Décide** d'accorder le remboursement de l'acompte de 178,25€ versé le 24 septembre 2020 pour la location du gîte du 24 au 28 décembre 2020, sous la référence 0198887.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN 1 RUE DE GAUCHER

Monsieur Le Maire, présente aux membres du conseil municipal la Déclaration d'Intention d'Aliéner un bien soumis à droit de préemption situé 1 Rue de Gaucher, parcelle cadastrée section AD n°303 pour 33 m2.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** ne pas exercer de droit de préemption urbain sur ce bien.

ACHAT DE LA PARCELLE AC 111, SITUÉE RUE DE NEUVY POUR UNE SURFACE TOTALE DE 5 M²

Monsieur Le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'en date du 17 décembre 2020, le conseil municipal a validé, sur délibération, l'acquisition des parcelles AC 110, AC 112 et AC 113, situé Rue de Neuvy. La parcelle AC 111 de 5m2, au prix de 40€ le m2, soit un montant total de 200€, a fait l'objet d'une omission. Suite à un entretien avec les héritiers, ces derniers confirment la vente de la parcelle AC 111.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'acquisition de la parcelle AC 111, de 5m2, située Rue de Neuvy, au prix de 40€ le m2, soit pour un montant total de 200€,
- **Charge Monsieur le Maire** de réaliser la transaction auprès du notaire désigné et de signer tous les documents afférents à cette acquisition.